

Un souhait de bonne année 2008 pour tous les acteurs du communautaire.

Pour débiter 2008, la CTROC désire souhaiter une merveilleuse nouvelle année à tous les acteurs du mouvement communautaire québécois. L'année 2008 en sera une de poursuite des luttes déjà entamées: luttes contre la pauvreté, luttes pour la maintien du système de santé public, universel et gratuit et luttes pour l'augmentation équitable du financement des organismes communautaires. Alors, bon travail à tous et toutes dans la réalisation de nos objectifs sociaux. Longue vie au mouvement communautaire!

Petit repos bien mérité pour le temps des fêtes.

La permanence de la CTROC a profité des vacances de fêtes pour déménager ses locaux. Nous sommes dorénavant situé au 138, rue du Ravin-Bleu à Gatineau. Le déménagement s'est fait en un temps record. Merci aux huit bénévoles qui ont déplacés boîtes et bureaux pour faciliter le travail du coordonnateur de la CTROC. C'est particulièrement à cause de ce déménagement que les brèves communautaires ne furent pas publiées depuis le 17 décembre 2007. Notons aussi que les actualités prennent, avec les vacances, un rythme ralenti. Ainsi, ce numéro, bien qu'il couvre trois semaines, sera bref.

Des appels répétés pour un accès plus facile à l'aide juridique.

Pour la COALITION POUR L'ACCÈS À L'AIDE JURIDIQUE, qui regroupe plus d'une trentaine d'organismes et qui a reçu l'appui de près de 200 groupes dans le cadre de sa campagne, dénonce les critères restrictifs pour l'admissibilité à l'aide juridique. En effet, au mois de décembre 2007, le gouvernement québécois annonçait que les seuils d'admissibilité à l'aide juridique resteraient établis selon les barèmes prévus dans le plan de cinq ans du gouvernement, qui a débuté en 2005. Selon la Coalition les seuils d'admissibilité annoncés depuis 2006 ne rendent pas la justice plus accessible. Rappelons que la coalition demandait au ministre Dupuis de modifier le règlement sur l'aide juridique afin que, dès le 1er janvier 2008, les seuils d'admissibilité permettent à toute personne travaillant au salaire minimum ou ayant un revenu équivalent, de bénéficier des services gratuits de l'aide juridique. La coalition continue donc de revendiquer que les personnes seules travaillant au salaire minimum (40 heures/semaine) aient accès gra-

tuitement à l'aide juridique; que les seuils d'admissibilité des autres catégories de requérants, incluant le volet avec contribution, soient augmentés en conséquence; que l'admissibilité à l'aide juridique soit déterminée en fonction du revenu mensuel des requérants; et que l'indexation annuelle des seuils d'admissibilité soit maintenue.

Prolongation de l'aide d'urgence aux loyers jusqu'en 2013.

Juste avant le long congé des « fêtes », le front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) s'est dit soulagé de la décision du gouvernement Charest de prolonger jusqu'au 31 mars 2013 l'aide financière accordée, sous forme de supplément au loyer, à 6 200 locataires de logements sociaux. Cette décision confirmée le jeudi 20 décembre dernier par la vice-première ministre et ministre des affaires municipales, Nathalie Normandeau, évite des hausses de loyer moyennes de 250 \$ par mois à ces locataires à très faible revenu. Pour environ 2 400 de ces ménages, l'aide se terminait dans moins de trois mois, ce qui les aurait obligés à couper dans leurs autres besoins essentiels ou à quitter le logement qui leur a pourtant permis, pendant des années, d'améliorer leur sort.



Rapport du Directeur général des élections : pour un scrutin proportionnel?

Par le rapport qu'il vient de déposer, le Directeur général des élections (DGE) fait en sorte que le gouvernement n'a plus aucune raison de priver la démocratie québécoise d'un mode de scrutin véritablement proportionnel. Selon le Mouvement pour une démocratie nouvelle, les démonstrations présentes dans le rapport du DGE conduisent vers une réforme produisant des résultats véritablement proportionnels et vers une représentation égalitaire des femmes et des hommes, bien que la question de la sous-représentation de la diversité ethnoculturelle à l'Assemblée nationale s'en soit encore butée à l'absence de définition. L'avis du DGE avait été demandé par le ministre responsable de la réforme des institutions démocratiques, Benoît Pelletier. Rappelons que le gouvernement de M. Charest s'était engagé à réformer le mode de scrutin durant son premier mandat et qu'il y a maintenant trois ans que l'avant-projet de loi a été déposé.

Une loi québécoise pour le contrôle des armes à feu.
L'Assemblée nationale du Québec a adoptée, à la mi décembre, la Loi Anastasia qui vise à mieux contrôler la circulation des armes à feu au Québec. Cette nouvelle loi comprend différentes mesures législatives, par exemple, elle interdit la possession d'armes à feu sur les lieux d'institutions désignées, notamment dans les établissements d'enseignement et les garderies, ainsi qu'à bord des transports publics et scolaires. Une personne qui ne respecterait pas ces interdictions pourrait être passible d'une amende pouvant atteindre 5 000 \$. La loi oblige aussi toutes les personnes qui travaillent au sein des institutions désignées à informer les policiers s'il y a présence d'armes à feu. La nouvelle loi favorise et facilite aussi le signalement de personnes dont le comportement fait craindre qu'elles puissent compromettre la sécurité publique par l'usage d'armes à feu. La nouvelle loi obligera également les directeurs

de certains établissements de santé à signaler toutes blessures par balle.

Une association pour la défense des droits des consommateurs de drogues illégales.

L'Association de défense des droits pour l'inclusion des consommateurs du Québec (ADDICQ) a été créée par et pour les personnes qui consomment des drogues illégales. En se mobilisant et en se solidarisant, elles visent à prendre leur place dans la société et à défendre leurs droits individuels et collectifs afin d'améliorer leurs conditions de vie. L'ADDICQ dénonce la répression et la discrimination exercées par les systèmes policiers, juridiques et de santé québécois. Cette association, qui est une première au Québec, veut donner une voix aux consommateurs pour que cessent les préjugés et que ces personnes deviennent des citoyennes et des partenaires pour la santé publique.

Sources : Société Radio-Canada; LCN; RDI; Cybersolidaire; Presse toi à gauche; Le Devoir, La Presse; Tour d'y voir; Réseau Vigilance; Coalition solidarité santé; Réseau Échec à la Guerre; TADAMON; L'Aut Journal; Corus nouvelles.

ACTIONS EN COUR OU À VENIR.

26 janvier 2008 : Mobilisation mondiale pour un monde alternatif.

Le 26 janvier prochain aura lieu une mobilisation, sous le thème *La neige brûle*, pour réaffirmer la volonté toujours brûlante -- face au froid néolibéral -- de se porter à la défense de nos droits collectifs, de la paix et de l'environnement. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'appel du *Forum social mondial* à une **Journée mondiale de mobilisation et d'actions** et dans le prolongement de l'Assemblée des mouvements sociaux du *Forum social québécois*. Un peu partout au Québec, des actions s'organisent. Pour en connaître la liste et pour contribuer à leur organisation, consultez le site suivant: <http://www.appelsolidaireduquebec.org/>

Une pétition de la FTQ contre la privatisation du système de santé.

La FTQ s'est engagée à mener une campagne pour sauver notre système public de santé. Convaincue que des solutions publiques peuvent être apportées aux problèmes rencontrés, la FTQ entend déposer une pétition en ce sens à la reprise des travaux parlementaires du printemps. Pour signer : <http://ftq.qc.ca/modules/pages/index.php?id=257&langue=fr>

Une campagne publicitaire pour un système de santé public, gratuit et universel.

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) lancent pour la période des fêtes et le début de 2008 une vaste campagne publicitaire conjointe pour un système public de santé accessible et de qualité, contre les assauts des partisans de la commercialisation et de la privatisation dans la santé. Des panneaux publicitaires sur les principaux axes routiers inviteront la population à signer en ligne une pétition à cet effet au www.votezsanté.com

Prix Hommage Bénévolat-Québec : limite des dépôts de candidatures pour le 21 janvier.

Les organismes qui souhaitent proposer une mise en candidature dans le cadre du prix Hommage Bénévolat-Québec, ont jusqu'au 21 janvier 2008 pour le faire. Rappelons que ce prix vise à souligner l'engagement bénévole d'hommes et de femmes de toutes les régions du Québec. Le prix vise également à souligner la contribution d'organismes communautaires qui ont su, grâce à leurs mesures novatrices, éveiller l'intérêt des bénévoles, les soutenir dans leurs activités et leur témoigner de la reconnaissance. Pour plus de renseignements : www.benevolat.gouv.qc.ca



Pour suivre quotidiennement l'actualité communautaire en profondeur, lisez le **Tour d'Y Voir**.
LE TDV, (819) 375-0484 Courriel: tdv@tdv.qc.ca
Site Internet: [Http://www.tdv.qc.ca](http://www.tdv.qc.ca)